

Le rapport international américain de 2016 sur la liberté de religion au Maroc

... Selon des organisations de défense des droits de l'homme et des dirigeants chrétiens locaux, les pouvoirs publics auraient parfois arrêté, détenu et interrogé des chrétiens marocains sur leurs croyances et leurs relations avec d'autres chrétiens. Les autorités ont arrêté et condamné plusieurs personnes pour avoir consommé des aliments en public et fumé pendant le jeûne du ramadan. En mai, la police a arrêté le leader chiite Abdou El Chakrani pour présumées « irrégularités financières ». Selon des dirigeants chiites, il aurait été arrêté aux motifs de ses convictions religieuses et pour avoir essayé d'enregistrer une association affiliée à des leaders chiites connus. Des chrétiens du pays ont rapporté que les autorités exerçaient des pressions pour persuader des personnes converties au christianisme de renoncer à leur foi. Tandis que la loi autorise l'enregistrement des groupes religieux, des groupes de religions minoritaires ont continué de signaler que les autorités ne donnaient pas suite à leurs demandes d'enregistrement. Certains d'entre eux, tels que la communauté bahaïe, pratiquaient leur religion sans s'être enregistrés officiellement. Par crainte de harcèlement par les pouvoirs publics et en raison de présumées pressions sociétales, familiales et culturelles, des adeptes marocains des confessions chrétienne, bahaïe et chiite se sont abstenus de pratiquer tout culte en public et ils ont préféré se réunir discrètement les uns chez les autres...